



# PACS - Immobilier - Séparation couple avec 1 seul salaire

Par **Christophe C**, le **01/08/2017** à **08:45**

Bonjour à tous,

Je vous expose ma situation :

En couple depuis 20 ans et parents de 3 enfants, nous nous sommes pacsés en 2011 (régime par défaut qui doit être « séparation de biens » vu la date).

Nous avons ensuite acheté à crédit une maison en 2011.

Bien qu'elle n'ait aucun revenu (elle ne travaille pas), elle est co emprunteur du prêt souscrit auprès de ma banque. Sur l'acte, nos 2 noms figurent.

Il y a 4 mois, elle m'a annoncé la fin de notre histoire et a dissous le PACS.

Nous vivons actuellement toujours sous le même toit, avec une situation qui n'est pas simple au quotidien...

Se pose bien évidemment la problématique de la maison :

J'ai touché l'an dernier une prime de 50k€ avec laquelle j'ai fait un remboursement partiel du prêt.

Actuellement, il me reste encore la moitié du prêt à rembourser (près de 100k€).

Si je la vends (je pense récupérer environ 100k€ net), que lui dois-je sachant que j'ai toujours remboursé seul le crédit contracté auprès de ma banque et que j'ai fait un remboursement partiel de 50k€ l'an dernier ?

Si je la garde ("repère" pour mes enfants), comment faire les choses « proprement » pour que la maison m'appartienne ?

Merci par avance pour votre aide car je suis un peu perdu :(

Par **youris**, le **01/08/2017** à **09:29**

bonjour,

comment est répartie la propriété de la maison figurant dans le titre de propriété ?  
salutations

Par **Christophe C**, le **01/08/2017** à **09:37**

Bonjour Youris, quelle mention dois-je rechercher exactement car je ne trouve pas d'indication particulière ?  
merci par avance

Par **youris**, le **01/08/2017** à **10:18**

bonjour,  
il doit être mentionné la part de chacun dans la propriété du bien qui est en indivision mais cela n'a rien à voir avec son financement.  
vous pouvez poser la question au notaire.  
si vous avez chacun 50% du bien mais que vous avez remboursé seul le bien, vous pouvez exiger que votre ex partenaire vous rembourse ce que vous avez payé à sa place.  
salutations

Par **Christophe C**, le **03/08/2017** à **09:32**

Bonjour et merci Youris.

J'ai vérifié l'acte et il n'est pas fait mention de part. J'imagine donc que cela revient à 50-50.

Comme j'ai toujours remboursé seul le bien, j'envisage effectivement de récupérer la part qu'elle n'a jamais payée lorsque le bien sera vendu.

Bonne journée

Par **Christophe C**, le **03/08/2017** à **14:52**

Une question de plus : si je récupérais la part qu'elle n'a jamais payée, elle ne récupérerait donc que la moitié de la plus value, c' est bien ça ?

Merci

Par **Christophe C**, le **11/08/2017** à **08:10**

Bonjour,

Je relance concernant ma dernière question....merci par avance pour votre aide.  
Bien à vous